# Compte-rendu CFDT-Météo du CTAT
# le « Comité Technique d'Appui au Télétravail » du 30 septembre 2020

Vous vous souvenez, sur demande des organisations syndicales, **la révision du Guide technique cadrant le télétravail à Météo-France a été reportée pour s'appliquer au 1er janvier 2021.**
Ce délai de plusieurs mois nous a permis de soumettre plusieurs amendements à l'administration pour améliorer son projet, le syndicat Solidaires en a également proposés.

Nous sommes dans un dispositif temporaire. Au 1/1/2021, on revient au cadre du télétravail d'avant mars 2020. Mais ce cadre va changer. Et principalement : on va regarder quelles tâches sont impossibles en télétravail, mais sinon quasiment tous les métiers, tous les agents pourront télétravailler. C'était une demande forte de la CFDT-Météo.

Voici en substance les principaux amendements que nous avons défendus :

- **étendre et faciliter la possibilité de faire du « co-working »** (profiter de télécentres existants) : demande prise en compte par la DG, à l'étude.

- **reconnaître la singularité des collègues (en CM ou CMIR) dont la situation évolue ou a évolué en raison de la restructuration**. La CFDT-Météo demande à ce que la quotité de jours de présence sur le site d'accueil, pour les agents éloignés, puisse se réduire en-dessous de la norme 2 jours par semaine sur site (pourquoi ne pas aller jusqu'à 2 jours par mois). Cela limiterait les impacts négatifs des trajets (risques routiers, pertes de temps, impacts environnementaux) : cette demande pose un souci de conformité avec la réglementation interministérielle sauf sous forme d'expérimentation. La DG va étudier cette piste compte-tenu de la réorganisation actuelle de l'Etablissement.

- toutes les organisations syndicales ont rappelé la réglementation actuelle stipulant que **l'employeur doit prendre en charge l'ensemble des coûts** découlant directement du télétravail (matériels, logiciels, communication et maintenance) : une compensation sur une base forfaitaire pourra-t-elle être envisagée ?

Pour la CFDT, le déroulement de cette séance du 30 septembre s'est opéré dans un cadre productif de négociation.
Nous sommes conscients de l'attente de nombreux collègues pour l'assouplissement du Guide Technique sur le télétravail (84% selon notre enquête, y compris des collègues plutôt réticents au principe du télétravail).
Nous sommes également conscients des risques liés à l'extension du télétravail mais sommes convaincus que le ratio « bénéfices versus risques » est à la faveur du développement du télétravail à Météo-France, notamment pour nos collègues en région.

**Le télétravail amène à repenser en profondeur les organisations du travail, ce n'est pas une mince affaire. Nous vous tiendrons informés de la suite, prévue au « CTEP » du 13 novembre.**